

**Septembre 2023**

# **Répertoire des acteurs gérontologiques en Mayenne**

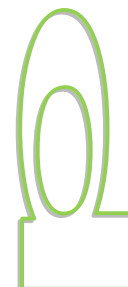
# Préambule

Entre 2015 et 2018, la Mayenne a été le site expérimental des Pays de la Loire dans le cadre de l'expérimentation nationale intitulée « Paerpa » (Parcours de santé des aînés). Celle-ci visait à favoriser le maintien à domicile des personnes fragilisées, âgées de 75 ans ou plus, par la mise en œuvre d'actions de prévention dans une prise en soins globale. Le médecin généraliste a occupé une place centrale pour la coordination des réponses proposées.

Dans le cadre d'une mission que lui a confiée l'Agence régionale de santé (ARS), le CÉAS a organisé et animé des sessions de formation de deux jours s'adressant prioritairement aux aides à domicile et portant sur le repérage des signes de fragilité et sur la connaissance des différents acteurs avec lesquelles ils peuvent être amenés à collaborer.

En Mayenne, environ 950 aides à domicile, de pratiquement tous les services intervenant dans le département, ont bénéficié de la formation. Cette action a contribué à la rencontre et aux partenariats entre les différents acteurs du domicile. Elle a donné lieu à ce *Répertoire des acteurs gérontologiques en Mayenne* qui fut remis à tous les participants. Dans une version actualisée, il est accessible sur le site Internet du CÉAS. En outre, il est toujours largement diffusé aux aides à domicile dans le cadre des formations que le CÉAS dispense.

|   |           |   |
|---|-----------|---|
| <b>Maison départementale de l'autonomie (MDA)</b> .....                           | <b>4</b>  |    |
| <b>Centres départementaux de la solidarité – Antennes Solidarité</b> .....        | <b>8</b>  |    |
| <b>Équipe spécialisée d'accompagnement (ESA, EMA ou EMSA)</b> .....               | <b>10</b> |    |
| <b>Équipe d'appui en adaptation et réadaptation (EAAR)</b> .....                  | <b>12</b> |    |
| <b>Service de soins infirmiers à domicile (Ssiad)</b> .....                       | <b>14</b> |    |
| <b>Accueil de jour</b> .....  | <b>16</b> |    |
| <b>Centre médico-psychologique (CMP)</b> .....                                    | <b>18</b> |    |
| <b>Services tutélaires - Protection juridique des majeurs (ATMP / Udaf)</b> ..... | <b>20</b> |    |
| <b>Équipe mobile de gériatrie (EMG)</b> .....                                     | <b>22</b> |    |
| <b>Service d'hospitalisation à domicile (HAD)</b> .....                           | <b>24</b> |    |
| <b>Équipe mobile de soins palliatifs (EMSP)</b> .....                             | <b>26</b> |    |
| <b>Services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad)</b> .....                | <b>28</b> |  |
| <b>Personnes qualifiées (médiateurs au service des usagers)</b> .....             | <b>30</b> |  |
| <b>Services associatifs d'accueil, d'écoute et de soutien</b> .....               | <b>32</b> |  |
| <b>Pôles de santé et Maisons de santé pluridisciplinaires</b> .....               | <b>34</b> |  |
| <b>Dispositif</b> .....   | <b>36</b> |  |
| <b>Ressources documentaires</b> .....   | <b>38</b> |  |



# Maison départementale de l'autonomie (MDA)

## Missions

- Accueillir et informer les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ou leurs proches.
- Évaluer les besoins des personnes dans une logique d'évaluation globale pluridisciplinaire de la personne. Finaliser l'évaluation par une rencontre avec l'utilisateur.
- Enfin, accompagner la personne dans la mise en œuvre de son projet personnalisé et faire évoluer l'aide en fonction des besoins.

**Accueil physique et téléphonique pour :** une information sur les droits et les prestations, ainsi que sur l'offre existante dans le territoire ; des conseils sur les formulaires de demande et une vérification de la complétude « administrative » du dossier ; une orientation vers les professionnels compétents ; une prise de rendez-vous.

## Comment ?

À partir d'une grille d'évaluation, une équipe d'évaluateurs personnes âgées ou personnes en situation de handicap, répartie dans un territoire d'intervention, évalue l'ouverture des droits concernant l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou la prestation de compensation du handicap (PCH).

Une équipe de chargés d'accompagnement (chacun un territoire d'intervention) remplit plusieurs rôles :

- Informer, conseiller et orienter l'utilisateur / sa famille sur l'ensemble des aides existantes ;
- Analyser de manière globale les besoins afin d'élaborer un plan d'accompagnement respectant le projet de vie de la personne ;
- Permettre la coordination de l'ensemble des professionnels.

L'équipe est sollicitée par les professionnels de l'accueil ou par les professionnels du territoire.

La **Maison départementale de l'autonomie** propose, gratuitement, ses services de proximité dans l'ensemble du territoire départemental en prenant appui sur un réseau de **douze antennes territoriales**. Certains services sont accessibles uniquement sur rendez-vous.



Maison départementale de l'autonomie  
12 quai de Bootz  
CS 21429  
53014 Laval Cedex



02 43 677 577  
Numéro unique vers lequel convergent tous les appels des usagers



[mda@lamayenne.fr](mailto:mda@lamayenne.fr)

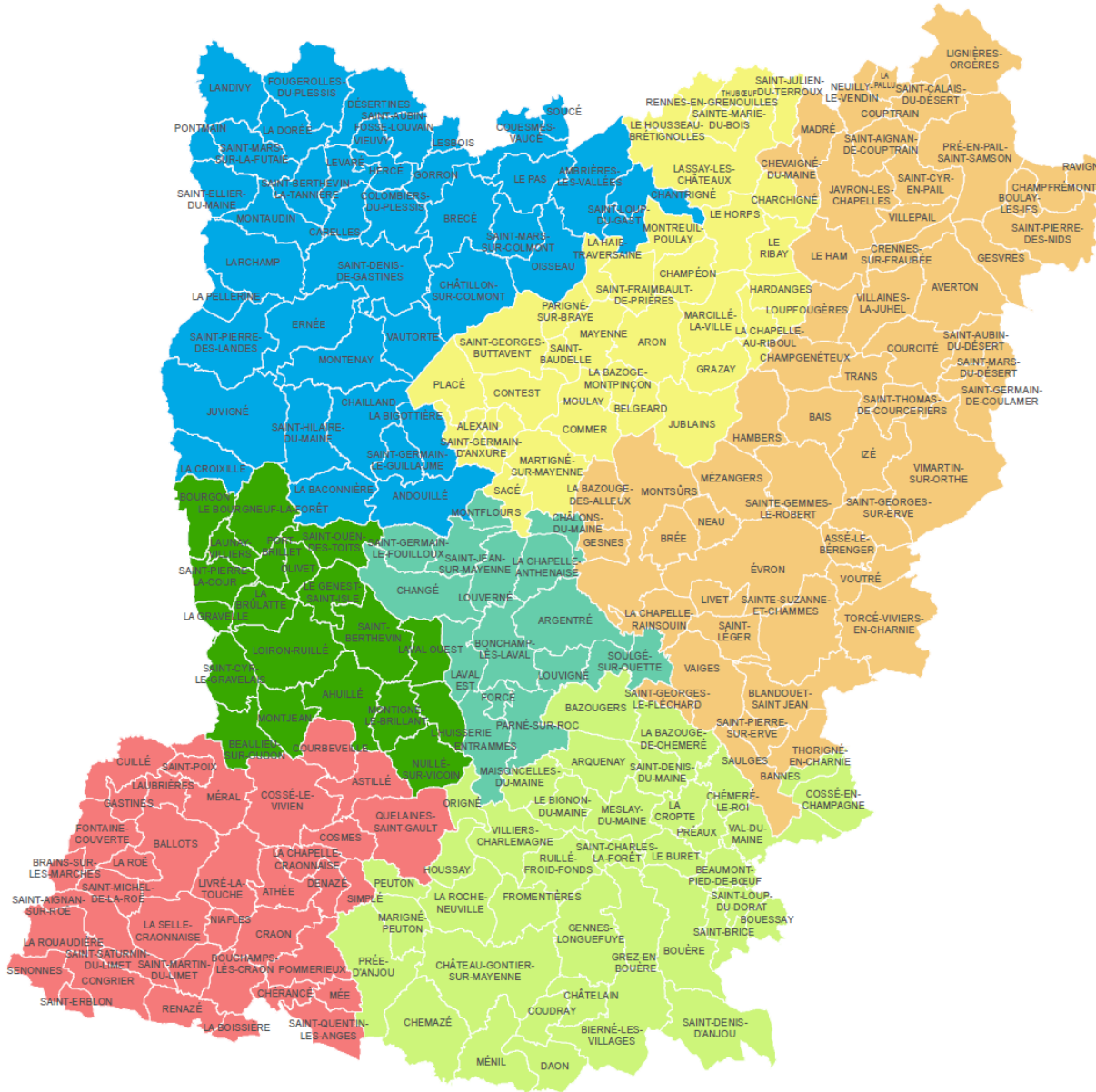


Cf. page 6



<https://www.lamayenne.fr/page/la-maison-departementale-de-lautonomie>

# Chargées d'accompagnement Personnes Âgées



- Anne-Sophie BELLIARD** (02 43 67 75 65 / 06 32 11 83 65)
- Chloé BOISAUBERT** (02 43 66 45 86 / 06 40 43 73 60)
- Elodie CASTES** (02 43 67 75 81 / 06 70 25 24 34)
- Lucie NORMAND** (02 43 67 75 62 / 06 47 06 32 76)
- Maëva MOTTAIS** (02 43 67 75 72 / 07 85 99 08 01)
- Marie-Laure BAGLIN** (02 43 66 45 85 / 06 40 43 07 72)
- Marie HATIER** (02 43 67 75 80 / 07 88 40 42 73)

Source : IGN - CD53

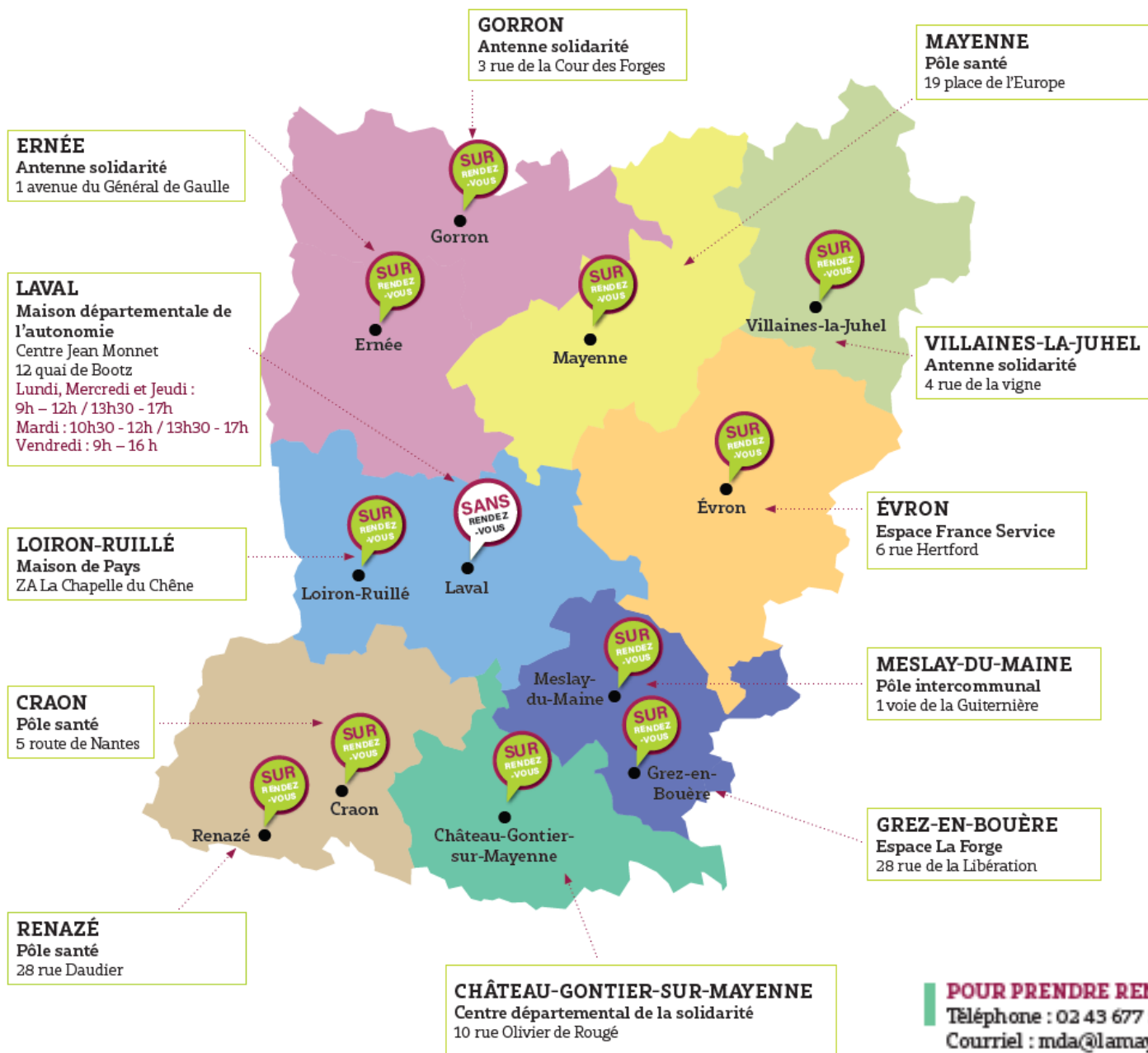
Conception et réalisation : CD53/DI/DAFHOT/MSIG - 27/09/2022



0 5 10 km



# 12 Antennes Territoriales de l'autonomie





Horizontal dotted lines for writing notes.

# Centres départementaux de la solidarité – Antennes Solidarité

Les antennes et centres départementaux de la solidarité, services du Conseil départemental, sont ouverts à tous, sans restriction d'âge, ni de statut.

Les services assurent information, écoute, accompagnement et orientation. Ils interviennent sur l'accès aux droits, les difficultés financières rencontrées par les personnes, les problématiques liées à la vie familiale, la prévention du mal-être, les leviers favorisant l'insertion sociale. Généralistes, ils travaillent en lien avec les partenaires spécialisés. Pour les questions autour de la dépendance et de la perte d'autonomie, le lien direct avec les antennes de l'autonomie du conseil départemental est à privilégier.

Les services s'organisent autour de :

- **Cinq Centres départementaux de la solidarité** : Laval Ambroise-Paré, Laval Saint-Nicolas, Mayenne, Château-Gontier-sur-Mayenne, Évron. Ils accueillent le public 5 jours/7, assurent un accueil physique ou téléphonique, bénéficient d'une équipe pluridisciplinaire avec des professionnels de différents métiers du social et du médico-social.
- **Sept Antennes Solidarité** : Ernée, Gorrion, Villaines-la-Juhel, Grez-en-Bouère, Craon, Saint-Berthevin, Les Pommeraies. Elles sont ouvertes au public au minimum 20 heures/semaine. Elles s'appuient sur une équipe sociale et médico-sociale dédiée et peuvent mobiliser des interventions spécifiques sur demande et en fonction des besoins.
- **Une trentaine de permanences Solidarité.**



Direction de la solidarité  
Direction de l'Action sociale de proximité  
2 bis boulevard Murat  
CS 78888  
53030 Laval Cedex 9



02 43 59 57 88



dasp53@lamayenne.fr



De 9 h à 12 h, et de 13 h 30 à 17 h



[www.lamayenne.fr](http://www.lamayenne.fr)



# Centres départementaux de la solidarité et antennes solidarité du Conseil départemental



**Centre départemental de la solidarité**  
4 rue Réaumur  
53100 MAYENNE CEDEX  
Tél: 02 43 04 12 39

**Antenne solidarité**  
3 rue de la Cour des Forges  
53120 GORRON  
Tél: 02 43 08 06 03

**Antenne solidarité**  
1 avenue du Général de Gaulle  
53500 ERNÉE  
Tél: 02 43 11 26 28

**Antenne solidarité**  
18 boulevard Louis Armand  
53940 SAINT-BERTHEVIN  
Tél: 02 43 59 99 00

**Centre départemental de la solidarité Ambroise Paré**  
10 rue Saint-Mathurin  
53000 LAVAL  
Tél: 02 43 59 94 59

**Antenne solidarité**  
7 rue de l'Epron  
53400 CRAON  
Tél: 02 43 09 17 80

**Antenne solidarité**  
4 rue de la Vigne  
53700 VILLAINES-LA-JUHEL  
Tél: 02 43 03 77 14

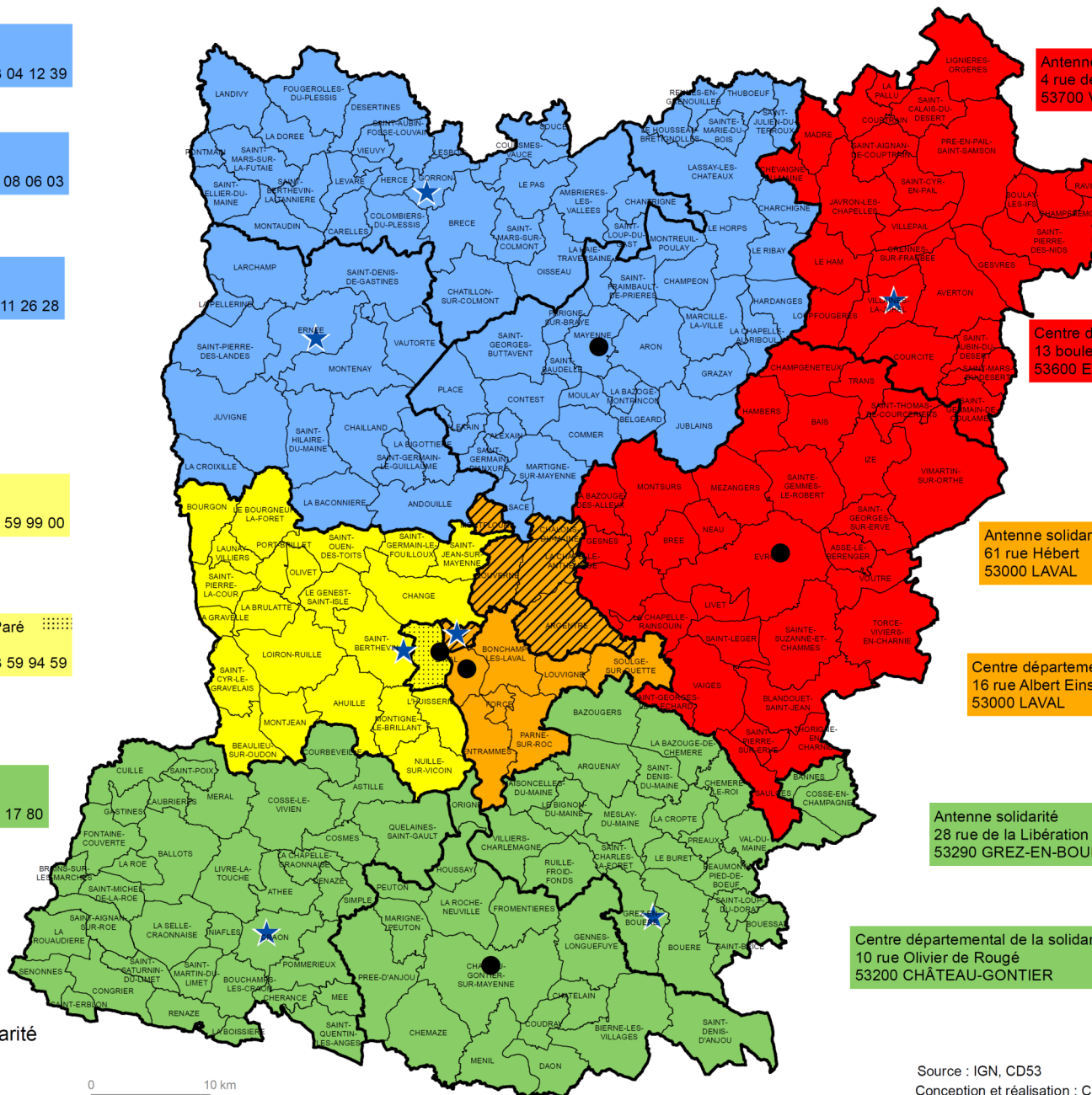
**Centre départemental de la solidarité**  
13 boulevard Bel  
53600 EVRON  
Tél: 02 43 01 25 90

**Antenne solidarité Les Pommeraias**  
61 rue Hèbert  
53000 LAVAL  
Tél: 02 43 59 71 10

**Centre départemental de la solidarité Saint-Nicolas**  
16 rue Albert Einstein  
53000 LAVAL  
Tél: 02 43 67 39 00

**Antenne solidarité**  
28 rue de la Libération  
53290 GREZ-EN-BOUERE  
Tél: 02 43 70 66 60

**Centre départemental de la solidarité**  
10 rue Olivier de Rougé  
53200 CHÂTEAU-GONTIER  
Tél: 02 43 09 68 68



- ★ Antenne de solidarité
- Centre départemental de solidarité
- Zones de rattachement

Source : IGN, CD53  
Conception et réalisation : CD53/DI/DAFHOT/MSIG - 17/08/2021



# Équipe spécialisée d'accompagnement (ESA, EMA ou EMSA) <sup>(1)</sup>

Cette équipe offre des soins d'accompagnement à domicile visant à améliorer ou à préserver l'autonomie de la personne dans les activités de la vie quotidienne. En fonction des territoires, l'équipe peut être composée d'un infirmier, d'un ergothérapeute, d'un psychomotricien et d'assistants de soins en gérontologie.

## Pour qui ?

Cette offre de soins à domicile s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une pathologie apparentée, diagnostiquée à un stade précoce ou modéré.

## Dans quels buts ?

Réduire les symptômes, maintenir ou développer les capacités des personnes afin de permettre le maintien à domicile. Ces soins consistent à :

- Évaluer les capacités à accomplir les activités de la vie quotidienne.
- Mettre en place un programme personnalisé d'amélioration des capacités.
- Accompagner l'aidant.

## Quelles sont les modalités d'intervention ?

L'ESA (ou EMA / EMSA) intervient à domicile sur prescription médicale du médecin généraliste, du gériatre ou du neurologue, pour douze à quinze séances.

La durée de la prise en charge est limitée à trois mois maximum par année et peut être renouvelée l'année suivante.

## En quoi consistent les interventions au domicile ?

- Aide à la réalisation des gestes et actes de la vie quotidienne (préparation des repas, courses, gestion du budget, etc.).
- Adaptation matérielle du domicile pour la prévention des chutes et pour faciliter le quotidien.
- Maintien ou réintroduction d'activités sociales (sorties à l'extérieur, activités sportives et culturelles, etc.).
- Mise en place d'activités de bien-être, de détente (jardinage, jeux, toucher thérapeutique, etc.).
- Soutien et écoute aux aidants et aux professionnels.

(1) – Équipe spécialisée Alzheimer (ESA) à Mayenne ; Équipe mobile d'accompagnement (EMA) à Laval ; Équipe mobile spécialisée d'accompagnement (EMSA) à Château-Gontier-sur-Mayenne.

| Territoire   | Coordonnées   | ☎              | @  |
|--|---|----------------|--|
| <b>Laval Agglomération et Coëvrons</b>                       | CCAS de Laval<br>Pôle Accueil Aidants Aidés – EMA<br>22 place Albert-Jacquard – BP 11303<br>53013 Laval Cedex | 02 43 49 47 68 | <a href="mailto:p3a-ema.ccas@laval.fr">p3a-ema.ccas@laval.fr</a>     |
| <b>Mayenne</b>   | Centre hospitalier du Nord-Mayenne (CHNM)<br>Service ESA<br>5 rue Roullois<br>53100 Mayenne                   | 02 43 08 28 42 | <a href="mailto:esa@ch-mayenne.fr">esa@ch-mayenne.fr</a>             |
| <b>Communauté de communes<br/>du Pays de Château-Gontier</b> |   | 02 43 09 55 65 | <a href="mailto:ssiad@chateaugontier.fr">ssiad@chateaugontier.fr</a> |
| <b>Communauté de communes du Pays de Craon</b>               | Asmad du Pays de Craon<br>Service EMSA<br>Rue de Lavoisier<br>53230 Cossé-le-Vivien                           | 02 43 98 94 33 | <a href="mailto:asmad53@wanadoo.fr">asmad53@wanadoo.fr</a>           |
| <b>Pays de Meslay-Grez</b>                                   | Ssiad Pays de Meslay-Grez<br>Service EMSA<br>Voie de la Guiterrière – BP 16<br>53170 Meslay-du-Maine          | 02 43 64 23 50 | <a href="mailto:ssiad@paysmeslaygrez.fr">ssiad@paysmeslaygrez.fr</a> |

# Équipe d'appui en adaptation et réadaptation (EAAR)

Une équipe d'appui en adaptation et réadaptation, composée de différents professionnels du secteur sanitaire et social, peut être appelée pour une évaluation ponctuelle au domicile.

En fonction des territoires, l'équipe peut être composée d'un cadre de santé / coordinateur, d'un ergothérapeute, d'un psychologue, d'un diététicien, d'un assistant de service social et de spécialistes en déficience sensorielle.

## Pour qui ?

Ce service est destiné aux personnes âgées de 60 ans ou plus, et / ou en situation de handicap, souffrant de maladie chronique ou de pathologies liées à la vieillesse, en état de fragilité, ou en situation d'isolement social.

## En quelle(s) circonstance(s) ?

- Hospitalisations répétées.
- Facilitation du maintien ou du retour à domicile.
- Difficultés liées aux déplacements au sein du domicile.
- Absence ou inadaptation de matériel.
- Chutes à répétition.
- Logement devenant inadapté à la perte d'autonomie.
- Difficultés psychologiques, d'adaptation à des problèmes de santé.

## Dans quels buts ?

- **Appui** : aide et soutien des personnes, des proches aidants et des professionnels.
- **Adaptation** : aides techniques, aménagement de l'environnement, prévention des chutes, amélioration de l'accessibilité de l'environnement pour plus d'autonomie dans la vie quotidienne.
- **Réadaptation** : évaluation des capacités et des aptitudes, maintien des acquis de la personne dans son cadre de vie, encouragement de la personne à participer aux activités de la vie quotidienne.


## Quelles sont les modalités d'intervention ?

L'EAAR intervient à domicile, en résidence services et en résidence autonomie.

La demande peut être faite par le médecin traitant, les intervenants du domicile (Ssiad, services d'aide à domicile, professionnels libéraux, services MDA, etc.), les professionnels des établissements de santé ou les professionnels des hébergements temporaires ou accueils de jour.

L'intervention est limitée dans le temps. Plusieurs visites au domicile peuvent être nécessaires afin de faire un bilan de la situation et de proposer les mesures à mettre en œuvre.

Toute intervention de l'EAAR est gratuite pour la personne. La prise en charge financière est assurée par l'Agence régionale de santé. Une évaluation personnalisée est réalisée en respectant les choix et les habitudes des personnes aidées.

| Territoire  | Structure  |  | @  | Interlocuteur   |
|---|--|---|--|---|
| <b>Laval Agglomération et Coëvrans</b>  | CCAS de Laval – EAAR<br>22 place Albert-Jacquard – BP 11303<br>53013 Laval Cedex   | 02 43 49 86 78  | <a href="mailto:eaar53@laval.fr">eaar53@laval.fr</a>   | Morgane Le Brech,<br>coordinatrice  |
| <b>Cantons de Mayenne, Ernée et Villaines-la-Juhel</b>  | Centre hospitalier du Nord-Mayenne<br>Service EAAR<br>224 boulevard Paul-Lintier<br>53100 Mayenne                          | 02 43 08 73 81  | <a href="mailto:eaar@ch-mayenne.fr">eaar@ch-mayenne.fr</a><br><a href="mailto:eaar@ch-mayenne.mssante.fr">eaar@ch-mayenne.mssante.fr</a> | Marjolaine Lemort, psychologue<br>Laurence Mulot, Sandra Sablé et Sonia Mareau, ergothérapeutes<br>Catherine Rigouin, secrétaire  |
| <b>Cantons d'Azé, Château-Gontier, Cossé-le-Vivien, Craon, Meslay-du-Maine, et secteur de Segré</b> | Centre hospitalier du Haut-Anjou<br>Service EAAR<br>CPA Saint-Joseph<br>Rue Lecercler<br>53200 Château-Gontier-sur-Mayenne | 02 43 09 34 00  | <a href="mailto:cmatignon@ch-hautanjou.fr">cmatignon@ch-hautanjou.fr</a>   | Sylvie Buron, psychologue<br>Corine Matignon et Aurélie Prat, ergothérapeutes<br>Valérie Dugast, assistante de service social   |
|   | Centre hospitalier local du Sud-Ouest<br>Mayennais<br>3 rue de Nantes<br>53400 Craon                                       | 06 01 01 56 04<br>02 43 09 32 32<br>(standard)                                      | <a href="mailto:ide.coordinatrice@hlsom.com">ide.coordinatrice@hlsom.com</a>   | Noémie Gautier et Élodie Nauleau, ergothérapeutes<br>Nadia Prudhomme, psychologue<br>Mathilde Helbert, assistante de service social<br>Mathilde Douillet et Marie Vincent, infirmières coordinatrices |

# Service de soins infirmiers à domicile (Ssiad)

Le Ssiad est un service avec une équipe de professionnels qualifiés composée d'infirmiers coordinateurs, d'infirmiers, d'aides-soignants... Selon leur qualification, ils dispensent des soins infirmiers (pansements, préparation de médicaments, injections...) ou des soins d'hygiène et de confort.

## Pour qui ?

Ce service a pour objectif de prendre soin et d'accompagner, à leur domicile, les personnes âgées de 60 ans ou plus, malades et/ou dépendantes, et de répondre le mieux possible à leurs besoins. Il intervient également auprès des personnes, plus jeunes, en situation de handicap ou atteintes de maladies chroniques.

## Dans quels buts ?

Le Ssiad a pour objectifs de :

- Favoriser le maintien à domicile.
- Éviter ou retarder une hospitalisation.
- Faciliter le retour à domicile des personnes hospitalisées.
- Maintenir le plus longtemps possible l'autonomie existante.

## Quelles sont les modalités d'intervention ?

Le Ssiad intervient à domicile sur prescription médicale.



La demande peut être faite par le patient lui-même, ou avec son accord par la famille, le médecin traitant, les professionnels libéraux, l'hôpital, les services de la MDA, etc. La prise en charge est acceptée en fonction des places disponibles.

Après l'accord du médecin-conseil de la sécurité sociale, le financement est assuré par le régime d'assurance maladie dont la personne relève, sans ticket modérateur.

Le Ssiad fonctionne sept jours sur sept et le service est organisé pour assurer la continuité des soins.

## À moyen terme...

Les Ssiad vont se rapprocher des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad) et des Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (Spasad) pour former des Services autonomie à domicile (SAD).

| Structure   |    |  | @  |
|---|--|--|--|
| Assmadone<br>(Laval Agglomération, hors Laval)                | 20 rue Bernard-Palissy<br>53960 Bonchamp-lès-Laval   | 02 43 37 14 98   | <a href="mailto:administration@madass53.fr">administration@madass53.fr</a>   |
| Ssiad Laval<br>(Ville de Laval)                               | CCAS de Laval<br>22 place Albert-Jacquard<br>BP. 11303 / 53013 Laval Cedex   | 02 43 49 47 07   | <a href="mailto:ssiad.ccas@laval.fr">ssiad.ccas@laval.fr</a>                 |
| Ssiad Mayenne<br>(sud de Mayenne Communauté)                  | Centre hospitalier du Nord-Mayenne<br>5 rue Roullois / 53103 Mayenne Cedex   | 02 43 08 76 33   | <a href="mailto:ssiad@ch-mayenne.fr">ssiad@ch-mayenne.fr</a>                 |
| Ssiad Château-Gontier<br>(CC du Pays de Château-Gontier)      | Centre hospitalier de Château-Gontier<br>Mairie annexe de Bazouges<br>Place de la Mairie / 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne | 02 43 09 55 65   | <a href="mailto:ssiad@chateaugontier.fr">ssiad@chateaugontier.fr</a>         |
| Simad Bocage Mayennais<br>(CC du Bocage Mayennais)            | 2 place du Château<br>53300 Ambrières-les-Vallées  | 02 43 08 83 52   | <a href="mailto:cadredesante@simad53.fr">cadredesante@simad53.fr</a>         |
| Ssiad Villaines-la-Juhel<br>(sud-est du Mont-des-Avaloirs)    | Hôpital local<br>21 rue Saint-Georges / 53700 Villaines-la-Juhel   | 02 43 08 70 00   | <a href="mailto:ssiad@hopitalvillaines.com">ssiad@hopitalvillaines.com</a>   |
| Assmadone<br>(nord de Mayenne Communauté + Mont des Avaloirs) | 6 place de la Mairie / 53250 Javron-les-Chapelles  | 02 43 03 49 63   | <a href="mailto:administration@madass53.fr">administration@madass53.fr</a>   |
| Ssiad Ernée<br>(CC de l'Ernée)                                | 20 avenue de Paris / BP. 73<br>53500 Ernée   | 02 43 08 31 41   | <a href="mailto:ssiad@hl-erneer.idhl.fr">ssiad@hl-erneer.idhl.fr</a>         |
| Asmad<br>(CC du Pays de Craon)                                | Rue Lavoisier / 53230 Cossé-le-Vivien  | 02 43 98 94 33   | <a href="mailto:secretariat.asmad@gmail.com">secretariat.asmad@gmail.com</a> |
| Ssiad Évron<br>(CC des Coëvrons)                              | 4 rue de la Libération / 53600 Évron   | 02 43 66 65 00   | <a href="mailto:ssiad@hopitallocal-evron.fr">ssiad@hopitallocal-evron.fr</a> |
| Ssiad du Pays de Meslay-Grez<br>(CC du Pays de Meslay-Grez)   | Pôle intercommunal<br>BP. 16 / 53170 Meslay-du-Maine   | 02 43 64 23 50   | <a href="mailto:ssiad@paysmeslaygrez.fr">ssiad@paysmeslaygrez.fr</a>         |



# Accueil de jour

L'accueil de jour permet aux personnes accueillies de passer un moment agréable, dans un contexte rassurant de socialisation, de stimulation et de valorisation des acquis, afin de ralentir l'évolution de la maladie et de préserver le maintien de l'autonomie. Il offre aux familles, aux aidants, un temps de répit et un soutien dans leur relation d'aide et d'accompagnement.

L'équipe est composée, en fonction des services, d'accompagnants éducatifs et sociaux, d'aides-soignants, d'assistants de soins en gérontologie, d'un ergothérapeute, d'un psychologue...

## Pour qui ?

Le service accueille des personnes dépendantes et/ou présentant des troubles cognitifs, vivant à domicile.

## Dans quels buts ?

L'accueil de jour a pour objectifs de :

- Maintenir les capacités de la personne aidée en lui permettant de sortir de son quotidien et en lui proposant des activités personnalisées, adaptées à sa situation.
- Soulager l'entourage par un répit régulier et participer ainsi à faciliter le maintien à domicile de la personne.
- Améliorer l'accompagnement de la personne, sans perturber son équilibre de vie.

## Quelles sont les modalités de fonctionnement ?

Un rendez-vous à domicile est proposé par le responsable du service afin de constituer le dossier administratif, recueillir les habitudes de vie et élaborer le projet personnalisé. L'entourage de la personne doit être en accord avec le projet d'accueil.

En cohérence avec un projet de service, des ateliers en groupe sont organisés avec, par exemple, un travail sur la mémoire (stimulation des capacités d'attention et de concentration, aide à la communication). Des activités autour de la gymnastique douce, la relaxation, la musique, le chant, la cuisine, peuvent aussi être proposées, ainsi que des sorties extérieures. Un planning est remis à chaque personne et à son aidant. La personne peut être accueillie une ou plusieurs fois par semaine en fonction des disponibilités. Les tarifs sont fixés à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans le déjeuner.

Le Conseil départemental peut prendre en charge une partie des frais par le biais de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les personnes en GIR 1 à 4.

| Commune  | Structure   |  | @  | Nombre de places |
|--|---|--|--|------------------|
| <b>Laval</b>                                     | Pôle accueil aidants-aidés (P3A)<br>L'arc en ciel<br>62 rue Davout<br>53000 Laval     | 02 43 49 47 68   | <a href="mailto:accueiljour.p3a@laval.fr">accueiljour.p3a@laval.fr</a>                 | 10 places        |
| <b>Mayenne</b>                                   | La Providence<br>4 rue du Docteur-Louis-Sauvé<br>53100 Mayenne                        | 02 43 30 44 32   | <a href="mailto:contact@providence-mayenne.fr">contact@providence-mayenne.fr</a>       | 6 places         |
| <b>Château-Gontier</b>                           | CPA Saint-Joseph<br>2 rue Lecercler<br>53200 Château-Gontier-sur-Mayenne              | 02 43 09 34 00   | <a href="mailto:accueil-cpa@ch-hautanjou.fr">accueil-cpa@ch-hautanjou.fr</a>           | 6 places         |
| <b>Ernée</b>                                     | Hôpital<br>20 avenue de Paris<br>53500 Ernée  | 02 43 08 31 31   | <a href="mailto:direction@hl-ernee.idlh.fr">direction@hl-ernee.idlh.fr</a>             | 6 places         |
| <b>Évron</b>                                     | Hôpital<br>4 rue de la Libération<br>53600 Évron                                      | 02 43 66 66 66   | <a href="mailto:direction@hopitallocal-evron.fr">direction@hopitallocal-evron.fr</a>   | 6 places         |
| <b>Bonchamp-lès-Laval</b>                        | Korian La Villa du Chêne d'Or<br>50 rue Charles-de-Gaulle<br>53960 Bonchamp-lès-Laval | 02 43 91 59 30   | <a href="mailto:betty.bridier@korian.fr">betty.bridier@korian.fr</a>                   | 6 places         |
| <b>Ballots, Cossé-le-Vivien, Craon et Renazé</b> | Résidence de la Closeraie, à Ballots<br>5 rue de Bretagne<br>53350 Ballots            | 02 43 06 65 76   | <a href="mailto:mr.ballots@wanadoo.fr">mr.ballots@wanadoo.fr</a>                       | 8 places         |
| <b>Meslay-du-Maine</b>                           | La Providence<br>11 rue Tanquerel-de-la-Panissay<br>53270 Meslay-du-Maine             | 02 43 98 40 51   | <a href="mailto:maisonretraite.meslay@wanadoo.fr">maisonretraite.meslay@wanadoo.fr</a> | 6 places         |

# Centre médico-psychologique adulte (CMP)

Le Centre médico-psychologique (CMP) est un lieu d'accueil et de soins ambulatoires pour toute personne de plus de 16 ans en souffrance psychologique et en demande de soutien. Toute démarche est prise en compte et analysée.

Les principales missions du CMP sont d'assurer des activités de prévention, de diagnostic, d'orientation. Il assure des soins ambulatoires et un suivi, notamment par le biais de consultations psychiatriques, psychologiques, infirmières, sociales, et par le biais de visites à domicile ou en structure médico-sociale.

Dans la limite de ses disponibilités, le CMP peut apporter une aide aux autres professionnels.

Le CMP regroupe une équipe pluridisciplinaire avec :

- Assistant de service social.
- Assistant médico-administratif.
- Cadre de santé.
- Infirmiers.
- Médecin psychiatre.
- Psychologue.

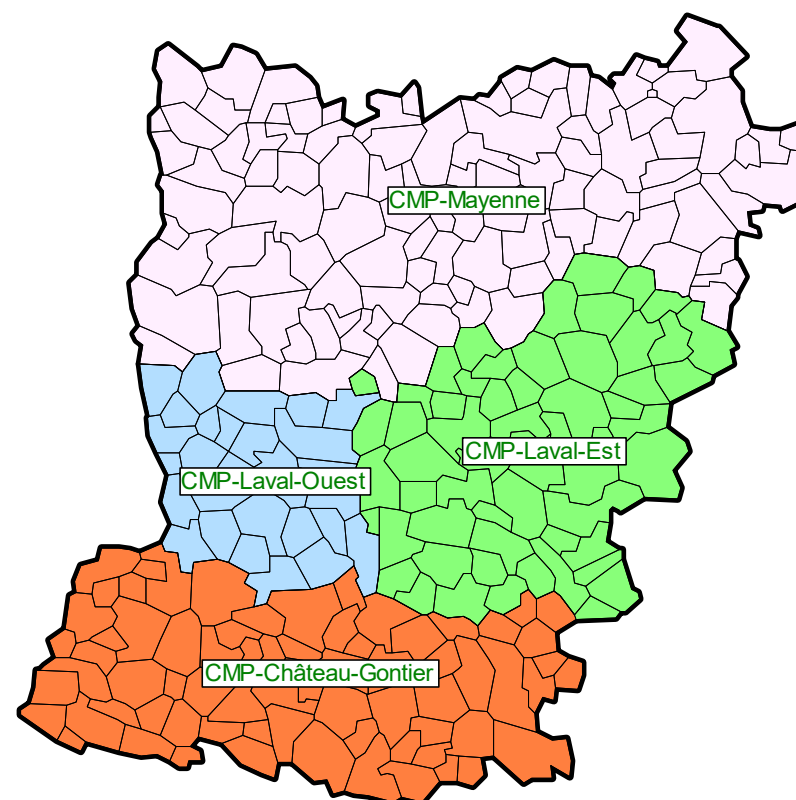
En Mayenne, les CMP sont implantés sur quatre secteurs (voir carte ci-contre).

Chaque CMP dépend d'un hôpital. Par conséquent, en fonction des secteurs, il peut y avoir des particularités de fonctionnement (accueil, amplitude horaire, ticket modérateur, etc.). D'une façon générale, les services sont gratuits.

En fonction des secteurs, les équipes pluridisciplinaires peuvent intervenir sur plusieurs sites pour être au plus près de la population.

## Qui peut faire appel à ce service ?

- la personne elle-même ;
- son entourage ;
- les professionnels.



| Structure  |  |  | @                             |
|--|--|--|-------------------------------|
| CMP / Service de psychiatrie adulte Laval Ouest              | 80 rue du Bois-de-L'Huisserie<br>53000 Laval                                     | 02 43 53 66 88   |                               |
| CMP Laval Est / Service de psychiatrie adulte Laval Est      | 23 place des Pommeraies<br>53000 Laval   | 02 43 53 40 92   |                               |
|  | 8 rue de Courcelles<br>53600 Évron   | 06 76 06 44 06   |                               |
| CMP du Nord - Mayenne / Secteur de psychiatrie adulte - CHNM | 146 rue Charles-de-Gaulle<br>53100 Mayenne                                       | 02 43 30 48 98   | secretaires-cmp@ch-mayenne.fr |
|  | 27 rue du Docteur-Antoine<br>53700 Villaines-la-Juhel                            | 02 43 03 75 44   |                               |
|  | 20 avenue de Paris<br>53500 Ernée  | 02 43 05 83 85   |                               |
| CMP Château-Gontier  | 1 quai Georges-Lefèvre<br>53204 Château-Gontier-sur-Mayenne                      | 02 43 70 73 10   |                               |
|  | 2 rue de Craon<br>53400 Craon  | 02 43 09 32 32   |                               |
|  | Pôle Santé<br>26 rue de la Libération<br>53290 Grez-en-Bouère                    | 02 43 70 73 10<br>(gestion CMP Château-Gontier)                                    |                               |
|  | Pôle Santé<br>28 rue Daudier<br>53800 Renazé                                     | 02 43 06 43 05   |                               |
|  | 13 impasse Garnier<br>53230 Cossé-le-Vivien                                      | 02 43 98 80 14   |                               |

# Services tutélares – Protection juridique des majeurs (ATMP / Udaf)

La maladie, le handicap, l'accident peuvent altérer les facultés d'une personne et la rendre incapable de défendre ses intérêts. Le juge peut alors décider d'une mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, habilitation familiale...) par laquelle une autre personne l'aide à protéger ses intérêts. La protection doit être la plus adaptée aux besoins de la personne, et en priorité être exercée par la famille. Elle distingue aussi les cas où la personne jouit encore de ses facultés, mais est néanmoins en grande difficulté sociale.

## Qui peut demander cette mesure ?

La demande peut être faite par la personne elle-même, le conjoint, partenaire Pacs ou concubin, un parent ou allié, toute personne résidant avec le majeur et entretenant des liens étroits et stables avec lui, le procureur de la République...

## Comment la demander ?

Le dossier de mesure doit être demandé au tribunal judiciaire. Un certificat médical, établi auprès d'un médecin inscrit sur la liste du procureur de la République, doit accompagner cette demande. Le coût de la visite médicale est de 160 euros maximum.

Un service mutualisé entre deux structures, ATMP et Udaf, vient en aide aux tuteurs familiaux (voir ci-dessous) et informe tous les publics en recherche d'informations sur les mesures de protection : l'ATF (Aide aux tuteurs familiaux).

| Organisme  | Coordonnées  |
|--|--|
| <b>Association tutélaire des majeurs protégés (ATMP)</b>       | Parc Technopole – Rue Albert-Einstein<br>CS 73023 – Changé, 53063 Laval Cedex 09<br>02 43 49 72 92<br><a href="mailto:mchevallier@atmp53.fr">mchevallier@atmp53.fr</a><br><a href="http://www.atmp53.fr">www.atmp53.fr</a> |
| <b>Union départementale des associations familiales (Udaf)</b> | 26 rue des Drs-Calmette-et-Guérin<br>CS 11009, 53010 Laval Cedex<br>06 22 34 73 30<br><a href="mailto:crondeau@udaf53.unaf.fr">crondeau@udaf53.unaf.fr</a><br><a href="http://www.udaf53.fr">www.udaf53.fr</a>             |

## Mesures dont les personnes majeures peuvent bénéficier

|                      | Sauvegarde de justice et sauvegarde médicale  | Curatelle  | Tutelle  | Habilitation familiale  |
|----------------------|---|--|--|---|
| Nature de la mesure  | Mesure de protection juridique provisoire et de courte durée qui peut permettre la représentation de la personne pour accomplir certains actes précis.  | Mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin d'être conseillée d'une manière continue dans les actes de la vie civile.   | Mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts.<br>Un tuteur la représente dans les actes de la vie civile.                                      | L'habilitation familiale permet aux membres du cercle familial restreint (ascendants, descendants, frères/sœurs, conjoint, partenaire Pacs, concubin) d'être habilités par le juge à représenter ou assister la personne ayant besoin d'une protection. |
| Personnes concernées | Les personnes majeures souffrant temporairement d'une incapacité. Les personnes majeures dont les facultés sont durablement atteintes (dans l'attente d'une mesure de protection).  | Personnes majeures dont l'altération des facultés mentales ou des facultés corporelles empêchant l'expression de la volonté, a été constatée médicalement.   | Personnes majeures ayant besoin d'être représentées de manière continue dans les actes de la vie civile, du fait de l'altération de leurs facultés mentales, ou lorsque leurs facultés corporelles sont altérées au point d'empêcher l'expression de leur volonté. | Personnes majeures ayant besoin d'être assistées ou représentées dans les actes de la vie civile, du fait de l'altération de leurs facultés personnelles.   |
| Durée                | Un an, renouvelable une fois.   | Le juge fixe la durée de la mesure.  | Le juge fixe la durée de la mesure.  | Le juge fixe la durée : maximum dix ans pour la mesure initiale.  |
| Procédure            | La sauvegarde de justice sur décision du juge est prononcée par le juge des tutelles à la demande de la personne ou d'un tiers (ex. : le conjoint). La demande est obligatoirement accompagnée d'un certificat médical.<br>La sauvegarde de justice sur déclaration médicale résulte d'une déclaration faite au procureur de la République : soit par le médecin de la personne, accompagnée de l'avis conforme d'un psychiatre ; soit par le médecin de l'établissement de santé où se trouve la personne. | La demande doit être présentée au juge des contentieux de la protection statuant en qualité de juge des tutelles par la personne elle-même, un proche ou le procureur. La demande est obligatoirement accompagnée d'un certificat médical. |  |   |

# Équipe mobile de gériatrie (EMG)

L'EMG a pour rôle de réaliser une évaluation gériatrique globale de la **personne âgée fragile** ou **polypathologique** en vue de faire des propositions adaptées (propositions thérapeutiques, plan d'aide, orientations d'avenir, etc.). Elle favorise les liens entre les médecins de la ville, les structures hospitalières et extra-hospitalières.

L'EMG est généralement composée d'un médecin, d'un cadre de santé, d'un infirmier et d'une secrétaire. Elle propose une évaluation des problèmes de santé liés au grand âge (problème de chutes répétées, d'alimentation, de mémoire...).

Elle élabore avec l'équipe hospitalière le projet de soins et le projet de vie des personnes âgées, selon les souhaits du patient et de sa famille. Elle participe à l'orientation des personnes dans le parcours gériatrique intra-hospitalier et à l'organisation de la sortie (lien avec l'extra-hospitalier et la médecine de premier recours).

## Pour qui ?

Ce service s'adresse aux personnes de plus de 75 ans et/ou présentant :

- des troubles cognitifs,
- des chutes dans les six derniers mois,
- des hospitalisations répétées,
- une altération de l'état général,
- une polymédication : ordonnance de plus de cinq médicaments,
- un isolement social et/ou familial.

## Dans quels buts ?

L'équipe intervient pour :


- une évaluation gériatrique standardisée ;
- une proposition d'un plan de soins et d'un projet social ;
- une orientation et un suivi dans la filière de soins ;
- l'information et la formation des professionnels de santé ;
- des propositions thérapeutiques ;

Elle évite les admissions en urgence et développe les entrées directes en hospitalisation de semaine ou de jour, les consultations mémoire et gériatriques.



## Quelles sont les modalités d'intervention ?

La demande peut être faite par les professionnels de premier recours. La réponse peut être apportée par téléphone et/ou lors d'une rencontre.

| Territoire                         | Structure  |  | @  | Interlocuteur   |
|------------------------------------|--|---|--|---|
| <b>Laval</b>                       | Centre hospitalier de Laval<br>33 rue du Haut-Rocher<br>BP. 1525<br>53015 Laval Cedex                    | 02 43 66 51 42  | <a href="mailto:equipe.mobile.geriatric@chlaval.fr">equipe.mobile.geriatric@chlaval.fr</a>   | Dr Valéry Gautier, responsable<br>M. Benoît Marbaud de Brenignan,<br>cadre de santé       |
| <b>Mayenne</b>                     | Centre hospitalier du Nord-Mayenne<br>186, rue de la Baudrerie<br>53100 Mayenne Cedex                    | 02 43 08 28 75  | <a href="mailto:equipemobilegeriatric@ch-mayenne.fr">equipemobilegeriatric@ch-mayenne.fr</a> | Dr Jean Laboureix,<br>médecin chef de service<br>Anne-Marie Mérienne,<br>cadre de service |
| <b>Château-Gontier-sur-Mayenne</b> | Centre hospitalier du Haut-Anjou<br>1 quai Georges-Lefèvre<br>53204 Château-Gontier-sur-Mayenne<br>Cedex | 02 43 09 34 55<br>02 43 09 34 15<br>(n° IDE)<br>06 67 66 78 85<br>(n° du médecin)   | <a href="mailto:ide-emg@ch-hautanjou.fr">ide-emg@ch-hautanjou.fr</a>                         | Dr Nadine Collet,<br>médecin référent<br>Dr Leyla Mateus-Hamdan,<br>médecin               |

# Service d'hospitalisation à domicile (HAD)

L'HAD est une alternative à l'hospitalisation traditionnelle (ce n'est pas un maintien à domicile), qui permet de dispenser des soins au domicile du malade, pour une durée variable selon la situation.

Un service comprend généralement : médecins coordonnateurs, infirmiers, aides-soignants, assistant de service social, ergothérapeute, psychologue, diététicien, secrétaire.

Les soins délivrés sont de nature comparable à ceux prodigués lors d'une hospitalisation traditionnelle.

## Pour qui ?

L'HAD s'adresse à tout type de malade, quel que soit son âge, ayant besoin de soins qui peuvent être pris en charge à domicile.

Les patients peuvent relever de plusieurs types de prise en charge, comme par exemple, l'infectieux, la neurologie, la chirurgie, la cancérologie ou encore les soins palliatifs.

## Quelles sont les modalités de fonctionnement ?

La demande d'admission peut être faite par téléphone par les médecins traitants ou hospitaliers ou spécialistes, ou par la famille, les professionnels libéraux et sociaux par l'intermédiaire du médecin traitant.

Le médecin coordonnateur et l'infirmier coordinateur rencontrent le patient et/ou sa famille afin d'expliquer le mode de prise en charge et le fonctionnement.

L'infirmier coordinateur se rend ensuite au domicile du patient afin d'étudier l'accès et les possibilités d'organiser les soins. Si les soins nécessitent du matériel, celui-ci sera fourni par l'intermédiaire de l'HAD.

Il est nécessaire que le patient et sa famille soient d'accord et prêts pour ce mode de prise en charge.

L'HAD assure la prise en charge du patient 24h/24 et 7jours/7, grâce à l'intervention d'une équipe de différents professionnels, salariés et libéraux.

Un protocole de soins est établi avec :

- Le médecin traitant, qui est le responsable médical ;
- Le médecin hospitalier référent ;
- Le médecin coordonnateur de l'HAD ;
- L'équipe infirmière, les aides-soignants et les autres intervenants paramédicaux et sociaux.

L'équipe de soins assure une ou plusieurs visites par jour au domicile du patient, selon les besoins. Le médecin coordonnateur et le cadre de santé sont garants de la bonne exécution des soins.

Les frais de séjour sont pris en charge par la caisse d'assurance maladie et complétés au besoin par une assurance complémentaire.

| Territoire                 | Coordonnées   |  | @  | Interlocuteur  |
|----------------------------|---|---|--|--|
| <b>HAD Laval</b>           | Centre hospitalier de Laval<br>33 rue du Haut-Rocher – BP. 1525<br>53000 Laval                  | 02 43 66 39 92  | <a href="mailto:had@chlaval.fr">had@chlaval.fr</a>           | Dr Anne-Marie Béchu,<br>médecin coordonnateur, cheffe de service<br>Bernadette Moquet, cadre de santé      |
| <b>HAD Mayenne</b>         | Centre hospitalier du Nord-Mayenne<br>5 rue Roulois<br>53100 Mayenne                            | 02 43 08 17 71  | <a href="mailto:had@ch-mayenne.fr">had@ch-mayenne.fr</a>     | Dr Françoise Duquesnel,<br>médecin coordonnateur, chef de service<br>Lucie Deslande, cadre de santé        |
| <b>HAD Château-Gontier</b> | Centre hospitalier du Haut-Anjou<br>1 quai Georges-Lefèvre<br>53204 Château-Gontier-sur-Mayenne | 02 43 09 34 63  | <a href="mailto:had@ch-hautanjou.fr">had@ch-hautanjou.fr</a> | Dr Arnaud Foucault-Faupel,<br>médecin coordonnateur, chef de service<br>Marie-Laure Thoiry, cadre de santé |

# Équipe mobile de soins palliatifs (EMSP)



Les équipes mobiles de soins palliatifs sont des équipes pluri-professionnelles, le plus souvent : médecin, psychologue, infirmier, secrétaire.

Elles ont pour mission principale d'apporter un soutien, des conseils (thérapeutiques, infirmiers...) aux soignants qui prennent en charge des patients atteints d'une maladie grave ou en grande fragilité due à leur grand âge et aux polypathologies.

En Mayenne, les équipes mobiles de soins palliatifs sont regroupées en réseau (Pallia 53). Elles proposent des interventions au domicile (privé ou collectif) dans tout le département. Leurs missions sont de favoriser le projet de la personne malade, de prendre en compte son souhait de rester à domicile et de préserver la meilleure qualité de vie possible.

Elles ne pratiquent pas directement de soins médicaux, mais après une évaluation de la situation, font des propositions aux équipes soignantes (à domicile, au médecin traitant qui reste le prescripteur). Elles s'assurent de la prise en soins globale du patient (douleur et autres symptômes, accompagnement psychologique, spirituel et social) et soutiennent son entourage.

Elles facilitent la coordination des professionnels du domicile afin d'élaborer un projet de soins personnalisé. Le réseau s'attache à développer les liens hôpital / domicile ; à assurer des temps de formation pour les professionnels et à sensibiliser et informer le grand public.

| Territoire                     | Structure  |  |  | @  |
|--------------------------------|--|--|--|--|
| <b>Laval</b>                   | Centre hospitalier de Laval<br>33 rue du Haut-Rocher<br>BP. 1525<br>53015 Laval Cedex  | 02 43 66 55 02   | 02 43 66 55 59   | <a href="mailto:soins.palliatifs@chlaval.fr">soins.palliatifs@chlaval.fr</a>   |
| <b>Mayenne</b>                 | Centre hospitalier du Nord-Mayenne<br>Équipe mobile de soins palliatifs<br>186 rue de la Baudrairie<br>CS 60102<br>53103 Mayenne Cedex | 02 43 08 22 86   | 02 43 08 76 49   | <a href="mailto:soinspalliatifs@ch-mayenne.mssante.fr">soinspalliatifs@ch-mayenne.mssante.fr</a>   |
| <b>Château-Gontier / Segré</b> | Centre hospitalier du Haut-Anjou<br>1 quai Georges-Lefèvre<br>53204 Château-Gontier-sur-Mayenne Cedex                                  | 02 43 09 34 70   | 02 43 09 34 71   | <a href="mailto:ide-emsp@ch-hautanjou.fr">ide-emsp@ch-hautanjou.fr</a><br><a href="mailto:sec-emsp@ch-hautanjou.fr">sec-emsp@ch-hautanjou.fr</a><br><a href="mailto:med-emsp@ch-hautanjou.fr">med-emsp@ch-hautanjou.fr</a> |
| <b>Renazé / Craon</b>          | Hôpital local du Sud-Ouest Mayennais<br>28 rue Daudier<br>53800 Renazé   | 02 43 09 27 00   |  | <a href="mailto:emsp@hlsom.com">emsp@hlsom.com</a>   |



**Soins palliatifs en Mayenne – Réseau Pallia 53**

<http://www.soins-palliatifs-mayenne.fr/>

# Services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad)

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile assurent au domicile des personnes des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne, en dehors des actes de soins réalisés sur prescription médicale.

Ces prestations s'inscrivent dans un projet personnalisé élaboré à partir d'une évaluation globale des besoins de la personne.

Elles concourent au soutien à domicile, au maintien de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne, au maintien et au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.

Ces services peuvent être des structures publiques, associatives ou privées commerciales.

## Les Spasad

Un service polyvalent d'aide et de soins à domicile (Spasad) assure à la fois les missions d'un service d'aide à domicile et d'un Ssiad. L'objectif est de proposer aux personnes âgées et/ou handicapées, qui ont besoin des deux prises en charge, une prestation coordonnée entre les infirmiers, les aides-soignants et les aides à domicile. Les démarches pour les usagers sont ainsi simplifiées avec un accueil et un référent unique.

## À moyen terme...

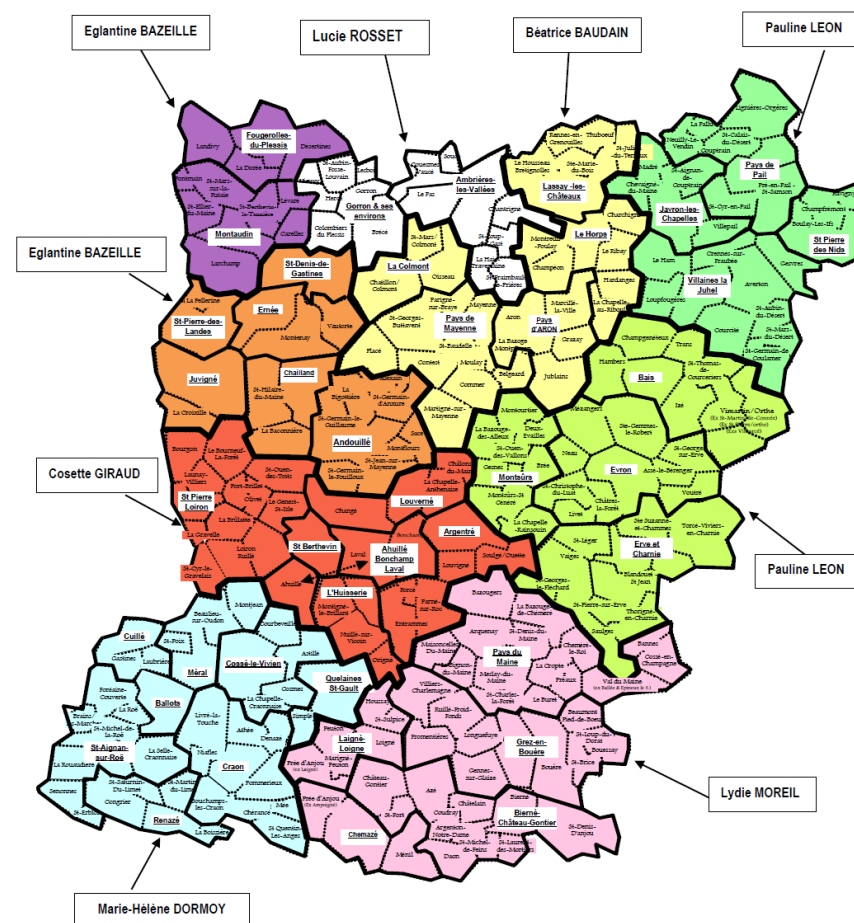
Les Ssiad vont se rapprocher des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad) et des Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (Spasad) pour former des Services autonomie à domicile (SAD).



Fédération ADMR de la Mayenne

AOUT 2022

## Services d'Aide à Domicile de la Fédération ADMR Répartition géographique des Cadres de secteurs



## Services d'aide à domicile dont les professionnels ont participé à une formation « Paerpa »

| Territoire  | Structure                            |  |  | @  | Interlocuteurs  |
|---|--------------------------------------|---|---|--|---|
| Département<br>(cf. carte ci-dessus)                            | <b>Fédération ADMR de la Mayenne</b> | 18 rue des Drs-Calmette-et-Guérin<br>53000 Laval                                  | 02 43 59 17 40  | <a href="mailto:contact@fede53.admr.org">contact@fede53.admr.org</a>                     | Emmanuel Coulange,<br>directeur   |
| Laval, Mayenne,<br>Château-Gontier-sur-<br>Mayenne et alentours | <b>Aid'a dom</b>                     | 44-48 rue du Haut-Rocher<br>BP. 30102<br>53001 Laval Cedex                        | 02 43 66 05 28  | <a href="mailto:accueil@aidadom53.com">accueil@aidadom53.com</a>                         | Stéphane Lourdais,<br>directeur<br>Rolande Daulay,<br>responsable de service<br>Annie Landemaine,<br>responsable des secteurs |
| Laval   | <b>CCAS</b>                          | 22 place Albert-Jacquard<br>BP. 11303<br>53013 Laval Cedex                        | 02 43 49 47 30  | <a href="mailto:maintien.domicile@laval.fr">maintien.domicile@laval.fr</a>               |   |
| Mayenne   | <b>CCAS</b>                          | 10 rue de Verdun<br>53100 Mayenne   | 02 43 30 21 37  | <a href="mailto:servicesocial@mairie-mayenne.net">servicesocial@mairie-mayenne.net</a>   |   |
| Château-Gontier-sur-<br>Mayenne                                 | <b>CCAS</b>                          | Maire-annexe<br>Place de la Mairie<br>53200 Château-Gontier-sur-Mayenne           | 02 43 09 55 43<br>(de 9 h à 12 h)   | <a href="mailto:aideadomicile@chateaugontier.fr">aideadomicile@chateaugontier.fr</a>     |   |
| Laval Agglomération   | <b>Maintien Adom</b>                 | Bâtiment Pilauthé<br>6 impasse des Tailleurs<br>53810 Changé                      | 02 43 49 56 16  | <a href="mailto:laval@maintien-adom.com">laval@maintien-adom.com</a>                     | Wilfrid Reillon, directeur<br>Céline Delcombel, directrice-<br>adjoite  |
| Château-Gontier-sur-<br>Mayenne                                 |                                      | 1 avenue Razilly<br>53200 Château-Gontier-sur-Mayenne                             | 02 43 07 36 44  | <a href="mailto:chateaugontier@maintien-adom.com">chateaugontier@maintien-adom.com</a>   |   |
| Meslay-du-Maine   |                                      | 33 ter route de Laval<br>Local n° 4<br>53170 Meslay-du-Maine                      | 02 43 07 63 46  | <a href="mailto:meslay-du-maine@maintien-adom.com">meslay-du-maine@maintien-adom.com</a> |   |



# Personnes qualifiées (médiateurs au service des usagers)

D'une façon générale, les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) accueillent, accompagnent, éventuellement hébergent, des personnes qui peuvent être fragilisées, en tout cas un peu démunies pour faire valoir leurs droits face à ceux dont ils sont quelque peu dépendants. La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale a ainsi mis en place des « personnes qualifiées » pour aider toute personne à faire valoir ses droits.

## Comment saisir une personne qualifiée ?

Seul l'utilisateur d'un service ou établissement social ou médico-social – ou son représentant légal – peut demander l'aide d'une personne qualifiée.

À cet effet, l'utilisateur adresse une demande écrite à la Délégation territoriale de l'Agence régionale de santé (ARS). Le demandeur peut lui-même désigner la personne qualifiée qu'il choisit. Si aucun nom n'est précisé, en Mayenne il est convenu que l'ARS informe les trois personnes qualifiées, lesquelles se concerteront pour désigner celle qui interviendra.

## Ce que sont les « ESSMS » ?







Ils concernent le public des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap : services d'aide à domicile, services de soins infirmiers à domicile, résidences autonomie, Ehpad, etc.

## Comment se déroule l'intervention de la personne qualifiée ?

L'ARS porte à la connaissance de l'utilisateur le nom de la personne qualifiée et c'est celle-ci qui prendra contact directement avec l'utilisateur.

La loi ne définit aucune procédure réglementaire et ne précise aucun protocole pour le déroulement de la mission. La personne qualifiée va s'adapter à chaque situation, tant pour les lieux de rencontre, les personnes entendues, les échanges par écrit, par téléphone, dans le respect de l'adhésion de l'utilisateur qui a effectué la demande, et de la nécessité de préserver la neutralité requise.

Si une seule personne qualifiée est nommée et demeure l'interlocuteur officiel, en Mayenne il est également convenu que la personne qualifiée désignée peut échanger avec ses collègues, en tant que de besoin, pour prendre de la distance et du recul, éventuellement aborder des questions spécifiques en lien avec les compétences des autres personnes qualifiées. L'utilisateur sera informé de cette initiative et, bien entendu, chaque personne qualifiée est tenue aux mêmes obligations de discrétion et de confidentialité.

|   |  |
|---|--|
|    | Agence régionale de santé (ARS)<br>Délégation territoriale de la Mayenne<br>60 rue Mac-Donald<br>BP. 83015 |
|    | 02 49 10 48 00   |
|  |  |
|  | <a href="mailto:ars-dt53-contact@ars.sante.fr">ars-dt53-contact@ars.sante.fr</a>                           |
|  |  |
|  | <a href="http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr">www.ars.paysdelaloire.sante.fr</a>                         |

## Trois personnes qualifiées en Mayenne

| Nom et prénom             | Fonctions  |
|---------------------------|--|
| <b>Choisnet Claudine</b>  | Ancienne directrice de la Direction de la Solidarité personnes âgées – personnes handicapées au sein du département de la Mayenne, membre de l'association Alzheimer Mayenne, en retraite. |
| <b>Guioullier Claude</b>  | Chargé de mission au Centre d'étude et d'action sociale (CÉAS) de la Mayenne.  |
| <b>Lefrançois Bernard</b> | Psychologue et ancien directeur du Centre de soins de la Bréhonnière, à Astillé (retraité), président de l'association Les 2-Rives.  |

# Services associatifs d'accueil, d'écoute et de soutien

## Alma 53 (À l'écoute de la maltraitance des adultes âgés et des personnes en situation de handicap)

- Écoute. Soutien. Accompagnement des appelants.
- Évaluation des plaintes ou signalements. Conseil. Orientation.
- Information / sensibilisation.
- Formation des professionnels.

## France Alzheimer Mayenne



- Écoute, conseil, orientation.
- Aide aux proches aidants et aux personnes malades (groupes de parole, café mémoire, séances de relaxation, animations et ateliers, halte-relais, activité physique, atelier de chant choral).
- Information / formation.
- Sensibilisation de l'opinion et des professionnels.

## Jalmalv 53 (Jusqu'à la mort, accompagner la vie)

- Sensibilisation / information sur les questions liées à la fin de vie, au grand âge et au deuil.
- Accompagnement, présence et écoute, de personnes gravement malades, en fin de vie, du grand âge ou en deuil et de leur famille, par des bénévoles formés.

## France Parkinson

- Accueil, soutien aux malades et proches aidants.
- Organisation d'activités (gym adaptée, qi gong, chant, atelier mémoire )

| Structure                                    |  |  | @  | Permanences   |
|--|--|--|--|---|
| <b>Alma 53</b>                               | BP. 20306<br>53003 Laval Cedex   | 09 81 72 05 68   | <a href="mailto:alma.mayenne@bbox.fr">alma.mayenne@bbox.fr</a>                         | Lundi, de 14 h 30 à 17 h 30.<br>En dehors de cette permanence téléphonique, possibilité de laisser un message sur le répondeur pour être rappelé. En cas d'urgence, possibilité de faire le numéro national (3977), ouvert la semaine, de 9 h à 19 h et le week-end, de 9 h à 13 h et de 14 h à 19 h.<br>Accessible aux personnes sourdes et malentendantes.            |
| <b>France Alzheimer Mayenne</b>              | Maison des associations<br>17 rue de Rastatt<br>53000 Laval                      | 02 43 69 06 88   | <a href="mailto:francealzheimer.mayenne@yahoo.fr">francealzheimer.mayenne@yahoo.fr</a> | Jeudi, de 14 h à 17 h et sur rendez-vous (siège social, Laval).<br>Mardi, de 14 h à 17 h, à la Maison des usagers (hall du Centre hospitalier de Laval).<br>Lundi, mardi et jeudi, de 14 h à 17 h et sur rendez-vous (Espace solidarité, 201 rue J. Cugnot, à Mayenne).<br>Deux lundis par mois (un lundi au CPA, un lundi à l'annexe de la mairie, à Château-Gontier). |
| <b>France Parkinson Comité de la Mayenne</b> | Maison des associations<br>17 rue de Rastatt<br>53000 Laval                      | Mme Ethève<br>06 26 90 15 09   | <a href="mailto:franceparkinson@gmail.com">franceparkinson@gmail.com</a>               | Permanence le 1 <sup>er</sup> lundi du mois, de 14 h à 17 h, au Centre hospitalier de Laval (Maison des usagers) ou sur rendez-vous.  |
| <b>Jalmalv 53</b>                            | Maison des associations<br>17 rue de Rastatt<br>53000 Laval                      | 07 68 11 00 90   | <a href="mailto:jalmalv53@wanadoo.fr">jalmalv53@wanadoo.fr</a>                         | Permanence téléphonique : le lundi, de 15 h à 17 h.<br>Accueil et permanence téléphonique, de 15 h à 17 h 30, les 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> jeudis du mois, à la Maison des usagers, Centre hospitalier de Laval (tél. 02 43 66 51 15).   |

# Pôles santé et Maisons de santé pluridisciplinaires

Le développement du dispositif Paerpa est facilité quand les professionnels de santé se regroupent dans un même site et partagent un même projet de santé. En Mayenne, il existe ainsi des Pôles santé et des Maisons de santé pluridisciplinaires.

Un **Pôle santé**, en Mayenne, est le regroupement de professionnels de santé autour d'un projet médical adapté aux besoins de santé d'une population géographiquement déterminée, en un lieu le plus souvent unique, avec ou sans cabinet satellite. Il se définit d'abord par :

1. son caractère pluridisciplinaire (médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, chirurgiens-dentistes, et autres professionnels de santé) ;
2. son projet médical ou projet de soins (coordination, organisation de la continuité des soins, participation à des réseaux, actions de prévention, évaluation et partage des pratiques) ;
3. son approche territoriale pour couvrir les besoins de santé d'un territoire : lieux de consultations, mise en réseau avec d'autres acteurs du territoire comme les hôpitaux locaux, la Maison départementale de l'autonomie, les Ssiad, etc.

Derrière le terme « Pôle santé », la Mayenne souhaite promouvoir d'abord un partage de pratiques et de ressources entre professionnels de santé. Ceci s'organise autour d'un projet médical qui répond aux besoins de santé d'un territoire, sans que le regroupement de ces professionnels sur un seul site soit déterminant, allant ainsi encore un peu au delà de l'idée de Maison de santé pluridisciplinaire. À la différence des cabinets de groupe ou des maisons médicales classiques, ce n'est pas une simple cohabitation de professionnels de santé, ni un projet immobilier. Un Pôle santé est donc un projet de professionnels exerçant dans une ou deux maisons de santé pluridisciplinaires, et le cas échéant dans quelques cabinets maillés autour du projet médical de territoire.

La **Maison de santé pluridisciplinaire** doit regrouper, au minimum, trois médecins et au moins un professionnel paramédical. Elle constitue une forme d'organisation adaptée aux attentes des professionnels de santé d'aujourd'hui, leur permettant de mieux gérer leurs temps professionnel et privé, de sécuriser leur pratique en termes de qualité et de continuité de soins, d'échanger régulièrement avec des confrères ou d'autres professionnels. En outre, la mise en œuvre d'un projet de santé est garant du développement d'une coordination entre les professionnels et d'actions de prévention et d'éducation thérapeutique facilitant la réponse aux besoins des patients et garantissant une meilleure prise en charge des malades chroniques.

## Pôles santé et Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)

| Pôles santé / Maisons de santé   | Coordonnées   |  | @  |
|--|---|---|--|
| <b>Pôle santé Sud-Ouest Mayennais</b><br><b>Médecin référent</b> : Dr Gendry   | 26 bis, rue Daudier, 53800 Renazé<br>130 rue Jacques-Prévert, 53230 Cossé-le-Vivien<br>5, route de Nantes, 53400 Craon                                  | 02 53 94 80 87<br>02 43 26 86 26<br>02 53 94 50 10                                  | <a href="mailto:coordinatrice.pole@gmail.com">coordinatrice.pole@gmail.com</a>         |
| <b>Pôle de santé libéral du Pays de Mayenne</b><br><b>Médecins référents</b> : Dr Duquesnel / Dr Heurtault-Renaudier | 1 place de l'Europe, 531000 Mayenne   | 02 43 04 49 42  | <a href="mailto:accueil@polesantepaysmayenne.fr">accueil@polesantepaysmayenne.fr</a>   |
| <b>Pôle santé Meslay-du-Maine – Grez-en-Bouère – Entrammes</b><br><b>Médecins référents</b> : Dr Cesaro / Dr Martin  | 2 esplanade des Grands-Jardins, 53170 Meslay-du-Maine<br>26 rue de la Libération, 53290 Grez-en-Bouère<br>30 rue du Moulin-de-la-Roche, 53260 Entrammes | 02 43 98 40 64  | <a href="mailto:assopsmeslay@gmail.com">assopsmeslay@gmail.com</a>                     |
| <b>Maison de la Santé Bonchamp-Argentré</b><br><b>Médecin référent</b> : Dr Judalet                                  | 24 rue du Maine, 53960 Bonchamp-lès-Laval   | 02 43 90 32 80  |  |
| <b>Pôle de santé du Nord-Ouest Mayennais</b><br><b>Médecin référent</b> : Dr Sainz-Torres                            | 24 avenue de Paris, 53500 Ernée   | 02 52 22 99 77  | <a href="mailto:coordination-lebs@outlook.fr">coordination-lebs@outlook.fr</a>         |
| <b>Maison de santé pluridisciplinaire Nord-Laval</b><br><b>Médecins référents</b> : Dr Lourdaï et Dr Hulo            | 6 rue des Rouliers<br>53810 Changé  | 02 43 67 15 15  | <a href="mailto:cabinetmedicaldechange@gmail.com">cabinetmedicaldechange@gmail.com</a> |
| <b>Centre de santé Saint-Pierre-la-Cour / Loiron-Ruillé</b><br><b>Médecin référent</b> : Dr Mazeau                   | 5 rue des Genêts, 53410 Saint-Pierre-la-Cour<br>ZA de la Chapelle-du-Chêne, 53320 Loiron-Ruillé   | 02 43 01 84 06<br>02 43 68 93 28  |  |
| <b>Maison de la Santé – Louverné</b>   | 2 place des Rosiers, 53950 Louverné   | 02 43 37 67 66  |  |
| <b>Maison de santé de Montsûrs</b>   | 6 rue de la Libération, 53150 Montsûrs  | 02 43 69 65 72  |  |
| <b>Maison de santé de Vaiges</b>   | 2 place du Marché, 53480 Vaiges   | 02 43 90 50 98  |  |
| <b>Maison médicale de Villaines-la-Juhel</b><br><b>Médecin référent</b> : Dr Sommet                                  | 6 rue Ramon, 53700 Villaines-la-Juhel   | 02 43 03 22 12  |  |

## Visite très complexe et longue au domicile

Le médecin traitant peut effectuer une visite longue (VL) au domicile du patient, si possible en présence des proches aidants.

Ces visites sont possibles pour les patients en affection de longue durée (ALD). Elles sont limitées à trois par trimestre...

Au cours d'une telle visite, le médecin traitant :

- réalise une évaluation de l'état du patient : autonomie, capacités restantes, évolution des déficiences ;
- évalue la situation familiale et sociale ;

- formalise la coordination nécessaire avec les autres professionnels de santé et les structures accompagnantes ;
- informe le patient et les aidants sur les structures d'accueil ;
- inscrit les conclusions de cette visite dans le dossier médical du patient.

Le coût est de 60 euros pour la visite longue, plus 10 euros de majoration de déplacement. Prise en charge en totalité par l'assurance maladie.

A series of horizontal dotted lines for taking notes.

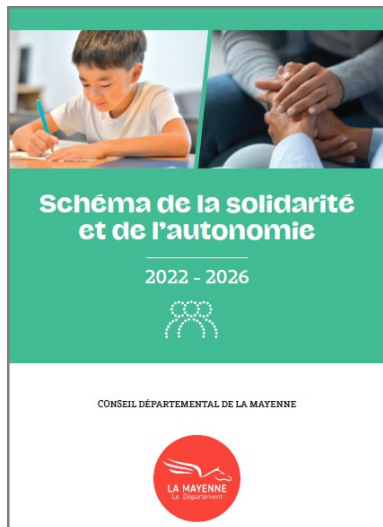


# Ressources documentaires

## [Répertoire des ressources Pays de la Loire](#)

Agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire

Accessible aux professionnels, avec un identifiant et un mot de passe délivrés par la MAIA.



## [Schéma de la solidarité et de l'autonomie 2022-2026](#)

Conseil départemental de la Mayenne

Accessible à tous.

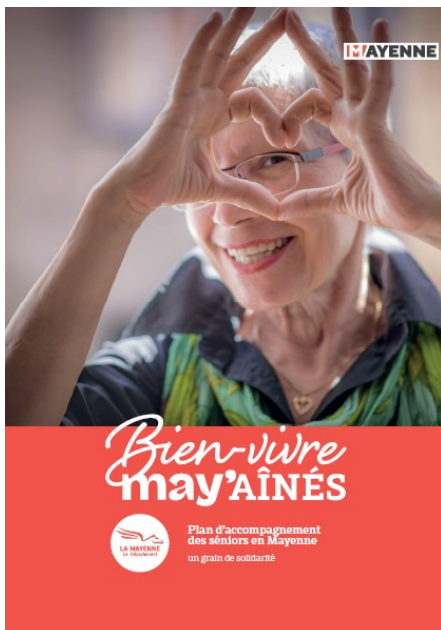


[Portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches](#), ministère des Affaires sociales et de la Santé.

[www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)

Accessible à tous.





## [Plan « Bien vivre, May'Aînés » en Mayenne](#)

Conseil départemental de la Mayenne

[www.lamayenne.fr](http://www.lamayenne.fr)

Accessible à tous.

[Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées – Volet domicile](#), Haute autorité de santé (HAS)

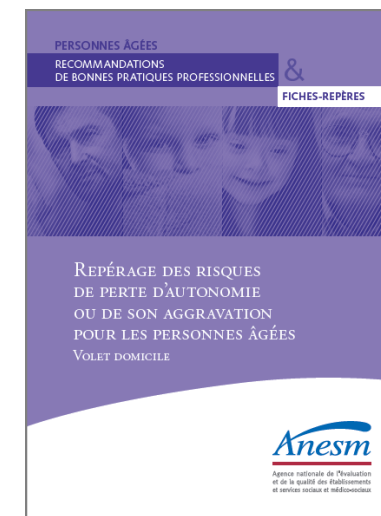
[www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr).

Accessible à tous.

Est également en accès libre :

[Repérage du risque de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées. Volet Ehpad.](#)

[Repérage du risque de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées. Volet Résidences autonomie.](#)



|               |  |
|---------------|--|
| APA .....     | Allocation personnalisée d'autonomie                 |
| ASMAD.....    | Association du service de maintien à domicile        |
| ATMP .....    | Association tutélaire des majeurs protégés           |
| CCAS .....    | Centre communal d'action sociale                     |
| CIAS .....    | Centre intercommunal d'action sociale                |
| CMP .....     | Centre médico-psychologique adulte                   |
| EAAR.....     | Équipe d'appui en adaptation et réadaptation         |
| EMA.....      | Équipe mobile d'accompagnement                       |
| EMG .....     | Équipe mobile de gériatrie                           |
| EMSA .....    | Équipe mobile spécialisée d'accompagnement           |
| EMSP .....    | Équipe mobile de soins palliatifs                    |
| ESA .....     | Équipe spécialisée d'accompagnement                  |
| ESSMS.....    | Établissements et services sociaux et médico-sociaux |
| HAD.....      | Hospitalisation à domicile                           |
| Jalmalv ..... | Jusqu'à la mort, accompagner la vie                  |
| MDA .....     | Maison départementale de l'autonomie                 |
| PCH.....      | Prestation de compensation du handicap               |
| Saad .....    | Service d'aide et d'accompagnement à domicile        |
| SAD.....      | Service autonomie à domicile                         |
| Spasad .....  | Service polyvalent d'aide et de soins à domicile     |
| Ssiad .....   | Service de soins infirmiers à domicile               |
| Udaf.....     | Union départementale des associations familiales     |

Handwriting practice area with horizontal dotted lines.

Handwriting practice area consisting of 20 horizontal dotted lines.

Lined area for notes with horizontal dotted lines.

Ce répertoire ne saurait en aucun cas être considéré comme clos et exhaustif.  
Au contraire, il reste ouvert à toute participation d'acteurs et se veut pleinement évolutif.  
N'hésitez pas à contacter le [CÉAS de la Mayenne](#) pour tout ajout ou modification.



Répertoire réalisé par le [CÉAS de la Mayenne](#), dans le cadre de l'animation des formations Paerpa 2016-2018



### **CÉAS de la Mayenne**

Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère, 53000 Laval – Tél. 02 43 66 94 34 – Mél. [ceas53@orange.fr](mailto:ceas53@orange.fr)

Site Internet : [www.ceas53.org](http://www.ceas53.org)

SIRET 317 001 386 00034 – APE 9499Z

Association déclarée le 28 juin 1978, parue au *Journal officiel* du 17 et 18 juillet 1978

Déclaration d'activité de la formation professionnelle enregistrée sous le numéro 525 300 099 53 auprès du préfet de région des Pays de la Loire